

Porter plainte ou poser une main courante

Par **sosodu22**, le **06/07/2012** à **15:54**

Bonjour tout le monde [smile3]

Si je viens sur ce forum aujourd'hui c'est parce que j'aurais une question à poser: est il possible de porter plainte ou de poser une main courante contre une personne à la place d'une autre ? [smile7]

Je vous explique = ma cousine est menacé physiquement (couteau et poing) et verbalement depuis qqles mois par son conjoint... Elle est constamment harcelé et subit du chantage, des injures et même des propos discriminatoires à caractère sexiste. Beaucoup de provocation, d'atteinte à la vie privé et de détérioration de biens également...Bref, une belle brochette selon moi !

Le problème c'est qu'elle a peur des représailles donc elle se laisse complètement manipuler par cet homme sanguin et impulsif!

J'ai récemment lu dans un article que je ne pourrais pas porter plainte contre lui mais est ce que je peux poser une main courante? Sinon que dois-je faire?

JE vous en remercie [smile3]

Par **Camille**, le **07/07/2012** à **11:04**

Bonjour,

[citation]J'ai récemment lu dans un article que je ne pourrais pas porter plainte contre lui mais est ce que je peux poser une main courante?

[/citation]

Non, effectivement, vous ne pouvez pas porter plainte puisque vous n'êtes pas la victime directe.

Normalement, une main courante est en revanche toujours possible.

Mais, dans cette main courante...

[citation]ma cousine est menacé physiquement (couteau et poing) et verbalement depuis qqles mois par son conjoint... Elle est constamment harcelé et subit du chantage, des injures et même des propos discriminatoires à caractère sexiste. Beaucoup de provocation, d'atteinte à la vie privé et de détérioration de biens également...[/citation]

vous ferez bien attention de distinguer les éléments qui vous ont été racontés par votre cousine (propos rapportés) ce ceux que vous avez constatés personnellement (donc en tant que témoin des faits).

Le mieux serait de demander à rencontrer un inspecteur pour aider à la rédaction.

Et pour trier un peu...

[citation]par son conjoint...

...

d'atteinte à la vie privé

[/citation]

[citation]Sinon que dois-je faire?[/citation]

Tenter de convaincre votre cousine de larguer ce type...

Voir éventuellement avec des associations spécialisées.